

Souffrances, dérives sectaires : l'envers du décor des Foyers de charité

[Enquête] Alors que le Vatican a nommé une nouvelle équipe de délégués pontificaux à la tête des Foyers de charité, d'anciens membres font état de déviances encore à l'œuvre au sein de ces lieux de retraite spirituelle. Ils décrivent des souffrances graves cachées derrière les sourires de façade.

Par Sophie Lebrun La Vie Publié le 16/02/2024



Dans l'église du Foyer de charité de Chateauneuf-de-Galaure, dans la Drôme. • NICOLAS GUYONNET/ HANS LUCAS

En Bretagne, c'est un joli manoir de vieilles pierres aux grandes salles accueillantes ; dans le nord de la France, une belle demeure aux murs blancs et au parc arboré... Les Foyers de charité sont des lieux exceptionnels où des centaines de retraitants viennent chaque semaine vivre une expérience spirituelle. Alors qu'ils sont un peu moins de 70 de par le monde, la France en compte une douzaine dont le « Foyer-centre », le premier, fondé à Châteauneuf-de-Galaure (Drôme) dans les années 1930 par la mystique aujourd'hui contestée Marthe Robin et son accompagnateur spirituel, Georges Finet.

Cette Œuvre catholique est gouvernée depuis deux ans par des délégués pontificaux nommés par le Vatican. Après un passage éclair du cardinal Jean-Pierre Ricard, c'était Michel Dubost, évêque émérite d'Évry, accompagné du membre du Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie Laurent Landete et de la religieuse de l'Assomption Christine Foulon, qui étaient aux manettes depuis 2022. Par une décision du 12 février, ces deux derniers ont été nommés codélégués pontificaux alors que la démission de Michel Dubost était acceptée par Rome. Ils sont maintenant en charge d'une communauté qui vient de faire face à de nombreuses révélations d'abus spirituels et de violences sexuelles, auxquelles se sont ajoutées des alertes concernant des dérives sectaires.

La Vie a voulu faire le point sur l'état de cette communauté, reconnue et appréciée dans les milieux catholiques. Notre enquête révèle plusieurs plaintes en cours devant des tribunaux et des dysfonctionnements à de nombreux niveaux. Les échanges avec plusieurs membres sortis récemment laissent entrevoir des mécanismes qui continuent de « broyer les personnes et les âmes ». Tous les témoins ont été anonymisés, prénoms et sexes parfois modifiés.

De nombreux départs

En quelques années, le nombre de Foyers de charité est passé de 78 à 68, selon la carte du site internet de la communauté. Près d'un quart des membres serait parti depuis 2016, et dans certains lieux en France, il ne serait plus qu'un tiers des effectifs. Les révélations concernant des violences sexuelles de la part de plusieurs « Pères de Foyer » sont en partie à l'origine de cet exode, notamment avec la prise de conscience de membres quant aux faits qu'ils ont eux-mêmes vécus puis longtemps occultés. Georges Finet, le cofondateur des Foyers, est lui-même concerné, un aspect qui a troublé les esprits, tout comme la série de doutes émis par des chercheurs sur les écrits et la vie spirituelle de Marthe Robin.

Mais la crise actuelle est plus profonde encore, pour de nombreux anciens membres que *La Vie* a rencontrés. « *Les Foyers de charité vivent, depuis les années 2010, des temps d'ouverture de la parole en leur sein, avec des appels à une réflexion communautaire et aux réformes, avec des propositions de démarches collectives avec des psys et des coachs. Mais quand on veut aller plus loin dans la déconstruction des structures déviantes de notre fonctionnement, tout dialogue disparaît. On nous invite à prendre du recul et, quelques mois après, les responsables nous accusent de nous être trop éloignés. Un schéma imparable !* », décrypte Pierre, un ancien. Une autre, Julie, abonde : « *Si on reste pour agir, un mécanisme collectif de défense s'active, comme un corps qui rejette un virus. Les responsables ont alors cette formule assassine : "Nous doutons de ta vocation." C'est très efficace pour déstabiliser quelqu'un, même si l'on est engagé depuis plusieurs décennies.* »

Plusieurs dirigeants et hauts responsables sont partis, assez discrètement, dont l'ancien secrétaire général Thierry Coustenoble. Mais on retrouve aussi dans la liste des profils engagés pour plus de formation, pour un équilibre nouveau entre laïcs et prêtres en communauté, ou encore impliqués dans l'élaboration des assemblées générales ; on compte enfin une large part de la jeune génération.

Un responsable de l'Église de France interroge : « *Quand les cadres prennent la porte en expliquant qu'ils sont bloqués dans la mission réformatrice qui leur a été confiée, c'est un signe très négatif.* » Pour un spécialiste de la lutte contre les dérives sectaires, « *il est très parlant que, dans ces départs, on compte un si grand nombre de personnes qui étaient dans les instances collégiales locales et nationales des Foyers, entre le moment où les révélations se font jour, les années 2016-2017, et le moment où Rome reprend la main, début 2022. Ce sont ceux et celles qui ont dit publiquement aux victimes "on vous croit", ceux et celles qui ont porté les annonces de réformes à venir... qui ne semblent pas avoir été mises en œuvre depuis* ».

Plaintes au conseil de prud'hommes

Pour beaucoup de membres sortis récemment, franchir le cap de démissionner a marqué le début d'une « *nouvelle plongée en enfer* », souligne Marine. « *Quand j'ai annoncé que je partais, j'ai regardé pour la première fois ma situation financière : avec ce que les Foyers ont cotisé pour ma retraite et la manière dont ils l'ont fait, je peux espérer entre 200 et 300 € par mois. J'ai découvert que j'avais été exploitée. Personne ne peut vivre avec ça...* », explique celle qui s'est alors tournée vers un avocat. À ce jour, six requêtes ont été déposées devant le conseil de prud'hommes, notamment pour « *harcèlement au travail* », « *non-respect de la durée du travail et des règles liées au temps de repos* », « *sous-évaluation de salaire* » et « *travail dissimulé* ». Ces procédures concernent les Foyers de Tressaint, Courset, la Flatière et Notre-Dame de Lacépède.

Audrey détaille : « *Tous les Foyers français appliquent les mêmes directives administratives.* » En effet, si les prêtres restent affiliés à un diocèse ou à leur congrégation, les membres laïcs sont attachés à un Foyer constitué en association loi 1901, qui est leur employeur. Poussée par la Conférence des évêques de France (CEF) dans les années 2005-2010, l'Œuvre (dont la structure juridique en France est la Fondation Foyer de Charité) a conduit une réflexion sur la protection sociale de ses membres. Cela a abouti à la mise en place d'un contrat de travail similaire pour tous, quand rien n'existait avant hormis quelques déclarations comme « *au pair* » sans recevoir de salaire. « *Nous avons tous signé un contrat vers 2010 qui stipule que nous sommes "employés des services divers" à 70 heures par mois, payés au Smic, principalement payé en avantages en nature (le logement, les repas)* », détaille Marine qui recevait environ 150 € par mois. En parallèle, tous auraient aussi signé une « *charte du bénévole* ».

Or selon Me Marie-Emmanuelle Bonafé, qui assiste d'anciens membres devant le conseil de prud'hommes, « *ces personnes étaient soumises à des rythmes de travail extrêmement intenses, de l'ordre de 14 heures par jour, au moins six jours sur sept selon leurs descriptions, avec trois semaines de vacances par an dont une seule prise librement, les deux autres devant se dérouler au sein de la communauté. Elles pensaient que ces heures étaient dues, mais cela a contribué à leur épuisement physique et moral, que toutes ont ressenti et qui a perduré après leur sortie de ces communautés* ». L'avocate ajoute que « *parallèlement, elles n'ont pas été déclarées, elles ont été nettement sous-déclarées quand elles l'ont été et il leur manque de très nombreux trimestres au titre de la retraite* ».

En cherchant à comprendre le choix des Foyers de charité dans le type de contrat et le nombre d'heures déclarées, Me Bonafé s'interroge sur l'éventualité d'une stratégie volontaire : « *Les Foyers sont des collectivités religieuses, et à ce titre, leurs membres auraient dû être déclarés à la Cavimac, caisse de retraite des ministres de tous les cultes et des membres des congrégations et collectivités religieuses, y compris catholiques. Il y aurait alors eu une base de cotisation fondée sur le Smic temps plein, que le salaire soit versé ou non comme c'est le cas pour les religieuses. Il y aurait eu une protection minimale à la retraite. Il y a une exception dans le fait d'être rattachés à la Cavimac : si les personnes relèvent d'un autre régime de retraite et si, dans celui-ci, leur base de calcul est au-dessus du seuil de 800 heures au Smic par an. Le contrat signé par les membres des Foyers de charité entre exactement dans cette exception dans l'exception.* » Pourquoi refuser de rejoindre un régime créé pour les instituts religieux, y compris les communautés mêlant des clercs et des laïcs ? « *Outre la diminution du montant cotisé, le système mis en place permet aux Foyers d'éviter que leur soit appliqué une disposition ne concernant que le culte catholique : les organismes riches sont censés cotiser plus pour soutenir les organismes pauvres, ce qui impose de déclarer les revenus et biens patrimoniaux. Il est envisageable que ce soit aussi cela que les Foyers ont cherché et cherchent toujours à éviter.* »

Ce choix questionne d'autant plus que la Fondation Foyer de Charité, habilitée à recevoir des legs et des dons en tant que fondation reconnue d'utilité publique, est connue pour avoir reçu de nombreuses donations au fil des décennies, notamment un vignoble bordelais à la réputation mondiale. Pour d'anciens membres, cette démarche correspond à un état d'esprit observé en interne : « *On se répète dans les Foyers que l'on vit un charisme si particulier que le reste de l'Église de France ne peut pas le comprendre, souligne Justine, qu'il y a nos "amis" dans les milieux ecclésiaux, mais que nous y aurions des "ennemis" qui cherchent à prendre les beaux lieux que nous habitons. Le discours complotiste bat son plein.* » Et Patrick, un ancien de confier : « *Je connais plusieurs personnes, dans les Foyers, qui m'ont dit ne pas pouvoir partir car sans soutien familial, sans formation, ils se retrouveraient à la rue.* »

Alors qu'en interne, on justifie ce système par la « mise en commun des biens », Grégoire s'insurge : « *Le système prend à la base et me laissait le minimum pour vivre. Je n'étais pas sollicité en conscience, j'étais mis en dépendance.* » Un spécialiste de la lutte contre les dérives sectaires dans l'Église catholique retrouve, dans la fragilisation des membres par le non-respect du droit du travail et de la sécurité sociale, le trait d'un environnement nocif : « *Nous sommes face à une privation de liberté. On organise la dépendance, voire la soumission.* »

Dérives sectaires

Tous les anciens membres des Foyers de charité que nous avons rencontrés se rappellent le moment où ils ont compris se sentir « *dans un système sectaire* ». Patrick était avec un petit groupe et a pris la brochure « Documents épiscopats » des évêques sur « *les dérives sectaires dans les communautés catholiques* » : « *J'ai fait un tableau, noté en vert quand*

cela ne nous concernait pas, en orange quand c'était parfois le cas, et en rouge quand nous étions en plein dedans. J'ai eu sous les yeux un camaïeu rouge orangé. C'était terrifiant. »

Pauline réalise quant à elle qu'elle a pu « être complice et victime » : « J'ai subi les rouages, mais j'en ai été actrice... en restant si longtemps, en étant des années durant dans le déni quand on me parlait d'affaires d'abus, en vénérant le Père de Foyer. » D'autres comme Valérie refusent « d'être considérée(s) comme complice » : « J'ai été sous emprise. J'ai été victime de ce système dans lequel nous n'étions pas libres, dans lequel on ne remettait rien en cause, où l'on était des adultes infantilisés à tous les niveaux ». Elle ajoute que « si on n'était pas enfermés derrière des portes closes, nos mouvements en dehors des Foyers, hors des groupes communautaires, étaient très limités ».

Pour Marine, le déclic s'est fait « en découvrant qu'une visite canonique mandatée par le Vatican dans les années 1980 a entraîné l'insistance de Rome pour distinguer le for interne et le for externe en ne permettant plus la confession des membres par le seul Père, pour instaurer des mandats pour les prêtres comme pour les laïcs, et pour la mise en place de visites ecclésiales régulières. Nous n'avons rien fait de cela ! Rome revient à la charge dans les années 2016... et nous n'y sommes toujours pas ! » Et de lister : « Aujourd'hui, si le recours à des confesseurs extérieurs est de plus en plus généralisé, il reste des résistances. Des Pères de Foyer le sont toujours à vie, les membres n'ont pas de lettre de mission ni de fiche de poste, et les formations sont accordées au compte-goutte. C'est inadmissible d'être depuis plus de 40 ans en désobéissance avec Rome tout en prônant être les "vrais catholiques" ! »

Plusieurs membres partis très récemment soupirent, enfin, en évoquant la « fragilité » des forces en présence actuelle : « La plupart des personnes en responsabilité aujourd'hui n'ont été formées que par la génération précédente : elle est donc comme eux, sous-formés en ecclésiologie et déformés en relations humaines. »

Des réformes en cours ?

« Un audit général », une refonte de la « cellule de lutte contre la pédocriminalité et toutes formes d'abus », une « commission théologique chargée d'étudier les enseignements du père Finet à la lumière de ces révélations » : où en sont les réformes annoncées en 2020 ? Où en est la construction d'une gouvernance équilibrée en interne, avec l'annulation de l'assemblée générale prévue il y a trois ans et la nomination de délégués pontificaux par Rome ? Ceux qui sont partis ces dernières années dressent un constat amer : « Au lieu de confier à un organisme professionnel indépendant la vérification du fonctionnement, ce sont des visites qui ont eu lieu. » À cela s'ajoute que, d'après eux, « beaucoup ont été précédés par un passage de l'évêque émérite, délégué pontifical, Michel Dubost. Or, on le sait bien : envoyer une autorité mitrée dans une communauté suspectée d'un cléricalisme aveuglant est le meilleur moyen de limiter la parole de ceux pour qui cela va mal une fois l'arrivée des visiteurs, fussent-ils "extérieurs". »

Mais la colère en saisit plusieurs quand vient la question de la réparation des violences sexuelles subies. Certains anciens des Foyers de charité ont cheminé sereinement sur un parcours auprès de la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR), à laquelle l'Œuvre a adhéré pour tous les Foyers français, jusqu'à ce qu'ils fassent savoir que, par ailleurs, ils ne souhaitent plus rester membres. *« On était arrivés à un accord, cela m'avait fait du bien, nous avons reçu le protocole de la CRR, se souvient Julie. Lors d'un échange téléphonique, j'avais eu confirmation que c'était l'aboutissement, la fin d'une prise de parole très difficile pour moi, parce que parler de sexe, de violences sur ça, c'était vraiment très dur ! »* Quelques jours plus tard, elle reçoit un courriel indiquant que *« la particularité de votre situation, c'est que vous avez parallèlement engagé une procédure judiciaire devant le CPH (conseil de prud'hommes) de Valence » : « Il nous est apparu qu'il est important que la justice étatique puisse se prononcer avant que nous finalisions le processus CRR en cours. »* Julie n'en revient pas : *« Comment le lire autrement qu'un conditionnement de ma réparation pour violences sexuelles au fait que je n'en demande pas trop concernant mes trimestres de retraite non cotisés... par eux ? J'étais effondrée. J'ai tenu bon. »* D'autres, non engagés encore dans une démarche de justice, ont vécu la même chose, préférant signer un accord concernant leurs droits sociaux plutôt qu'entrer dans un bras de fer. Pour certains acteurs de la lutte contre les abus dans l'Église, *« on n'est pas loin d'une utilisation abusive de la CRR »*.

Quant à la commission théologique, sa création a été annoncée par voie de presse par l'ex-délégué pontifical à l'été 2023. Une méthode *« surprenante »* pour certains acteurs de la lutte contre les abus dans l'Église, car aucune communication officielle, en interne et en externe, n'a été faite pour que des personnes victimes puissent joindre la commission. Plusieurs éléments sont publics : présidée par Alessandra Pozzo, elle est composée de Marie-Jo Thiel, Philippe Portier, Joël Molinario ou encore Denis Pelletier. Leur mission est de regarder les fondations de l'Œuvre afin de voir si des déviations théologiques ont pu conduire aux abus constatés.

Des points d'organisation resteraient à être établis entre les chercheurs et leur commanditaire, indiquent les uns et les autres aujourd'hui. Ces incertitudes ne sont pas les seules quant à la question des prises de décision au sein de la gouvernance des Foyers de charité, d'après plusieurs de nos interlocuteurs. La décision du Vatican, en cette mi-février, peut être lue comme une volonté de clarifier le choix de Rome : celui de maintenir l'ancien modérateur de la Communauté de l'Emmanuel, Laurent Landete, laïc, et la religieuse assomptionniste Christine Foulon, dans le travail qu'ils ont déjà commencé ; et de ne pas rejoindre l'approche de Michel Dubost. Plusieurs responsables dans l'Œuvre ont confié leur difficulté à travailler avec l'évêque émérite, *« qui prend les décisions seul »* et *« demande une mise en œuvre qui ne tient pas compte de la réalité de terrain »*. Michel Dubost, quelques heures avant de voir sa démission acceptée, répondait à *La Vie* que *« le changement de culture dans les Foyers prendrait du temps »*, qu'il mettait tout en œuvre pour la mission qu'il avait reçue, travaillant en concertation *« avec plusieurs Conseils »*. Sur des divergences dans la gouvernance, il confirmait *« ne pas avoir réuni le comité proche depuis trois mois »* à la suite d'un *« désaccord »* avec ses vices-délégués. Le président du Dicastère, le cardinal Kevin Farrell, semble avoir, lui, tranché en faveur de ces derniers.

Leur tâche ne sera pas aisée. Si certains anciens membres des Foyers prennent la parole aujourd'hui, « *c'est pour alerter les retraitants et les donateurs : seuls eux peuvent réellement aider les membres de Foyers à aller mieux, à agir pour assainir l'Œuvre* », insistent Martine et Patrick : « *Malgré les sourires et notre fierté de ne jamais trahir la Mission, le véritable prix d'une retraite spirituelle, encore aujourd'hui, c'est notre santé.* »